

Légende

Recensement des résultats pour l'élection provinciale



Recensement des résultats pour l'élection communale



Bureau principal provincial = bureau de district



Appareusement

BUREAU CENTRAL D'ARRONDISSEMENT

Siège :
Bureau de district qui siège dans le chef-lieu de l'arrondissement

Composition :
1 Président
4 assesseurs
4 assesseurs suppléants
1 Secrétaire

Missions :
Recensement final des résultats pour l'élection provinciale
Déclaration de groupement et d'appareusement

Désignations :
Le bureau est présidé de droit par le Président du Tribunal de Première Instance ou par le Magistrat qui le remplace dans le chef-lieu de district qui coïncide avec le chef-lieu d'arrondissement judiciaire. Dans les autres cas, il est présidé par un juge de paix ou son suppléant.

Les assesseurs, les assesseurs suppléants et le Secrétaire sont désignés par le Président de bureau de district lui-même → formation du bureau le 17/09/2018 à 16h00

BUREAU PRINCIPAL PROVINCIAL

Siège :
Le bureau de district qui siège au chef-lieu de la province est désigné bureau principal provincial

Composition :
1 Président
4 assesseurs
4 assesseurs suppléants
1 Secrétaire
Témoins

Missions :
Accomplissement opérations préliminaires de l'élection provinciale
Affiliation et tirage au sort des numéros provinciaux

Désignations :
Le bureau est présidé de droit par le Président du Tribunal de Première Instance ou par le magistrat qui le remplace dans le chef-lieu de district qui coïncide avec le chef-lieu d'arrondissement judiciaire. Dans les autres cas, il est présidé par un juge de paix ou son suppléant

Les assesseurs, les assesseurs suppléants et le Secrétaire sont désignés par le président de bureau de district lui-même → formation du bureau le 17/09/2018 à 16h00

Affiliation et tirage au sort

BUREAU COMMUNAL

Siège :
Hôtel de ville, Maison communale ou Justice de Paix

Composition :
1 Président
4 assesseurs
4 assesseurs suppléants
1 Secrétaire
Témoins

Missions :
Accomplissement opérations préliminaires de l'élection communale
Recensement général des votes au niveau de la commune

Désignations :
Le Président de bureau communal désigné par le Président du bureau de district (TPI ou suppléant) → 30/06/2018

Les assesseurs, les assesseurs suppléants et le Secrétaire sont désignés par le président de bureau communal → formation du bureau le 18/09/2018 à 16h00

BUREAU DE DISTRICT

Siège :
Le bureau de district est désigné par son Président qui en fait la publicité

Composition :
1 Président
4 assesseurs
4 assesseurs suppléants
1 Secrétaire
Témoins

Missions :
Accomplissement opérations préliminaires de l'élection provinciale
Recensement général des votes au niveau du district

Désignations :
Le bureau est présidé de droit par le Président du Tribunal de Première Instance ou par le Magistrat qui le remplace dans le chef-lieu de district qui coïncide avec le chef-lieu d'arrondissement judiciaire. Dans les autres cas, il est présidé par un juge de paix ou son suppléant.

Les assesseurs, les assesseurs suppléants et le Secrétaire sont désignés par le Président de bureau de district lui-même → formation du bureau le 17/09/2018 à 16h00

BUREAUX DE VOTE

1

Siège :
Répartition des électeurs par canton/section par le Gouverneur de la province → 10/09/2018

Composition :
1 Président
4 assesseurs
4 assesseurs suppléants
1 Secrétaire
Témoins/témoins suppléants (en fonction du nombre de bureaux de vote dans la circonscription)

Missions :
Assure la bonne marche du scrutin

Désignations :
Le Président et les assesseurs sont désignés par le Président du bureau communal → 15/09/2018

Le Secrétaire est désigné par le Président de bureau de vote parmi les électeurs de la commune

Les Témoins sont désignés par candidats/listes de candidats → 09/10/2018 (J-5)

BUREAU DE DÉPOUILLEMENT

BUREAU DÉPOUILLEMENT COMMUNAL

Siège :
Le Gouverneur de la province assigne un local distinct à chaque bureau de dépouillement → 10/09/2018

Composition :
1 Président
Assesseurs/assesseurs suppléants (en fonction du nombre de conseillers à élire)
1 Secrétaire
Témoins/témoins suppléants (en fonction du nombre de bureaux de dépouillement communal dans la circonscription)

Missions :
Dépouillement des bulletins des bureaux de vote
Transmission des résultats au **bureau communal**

Désignations :
Le Président, les assesseurs et les assesseurs suppléants sont désignés par le **Président de bureau communal** → 15/09/2018

Le Secrétaire est désigné par le Président du bureau de dépouillement communal (désigné parmi les électeurs communaux)

Les témoins sont désignés par les candidats J-5 → 09/10/2018

BUREAU DÉPOUILLEMENT PROVINCIAL

Siège :
Dans la commune chef-lieu de canton. Les opérations de dépouillement sont donc distinctes pour les 2 élections

Composition :
1 Président
4 assesseurs
4 assesseurs suppléants
1 Secrétaire
Témoins/témoins suppléants (en fonction du nombre de bureaux de dépouillement provincial dans la circonscription)

Missions :
Dépouillement des bulletins des bureaux de vote
Transmission des résultats au **bureau de canton**

Désignations :
Le Président, les assesseurs et les assesseurs suppléants sont désignés par le **Président de bureau de canton** → 15/09/2018

Le Secrétaire est désigné par le Président du bureau de dépouillement provincial (désigné parmi les électeurs provinciaux du district)

Les témoins sont désignés par les candidats J-5 → 09/10/2018

BUREAU DE CANTON

Siège :
Le bureau de canton est établi au chef-lieu de canton

Composition :
1 Président
4 assesseurs/4 assesseurs suppléants (parmi les électeurs provinciaux de la commune chef-lieu de canton)
1 Secrétaire (parmi les électeurs provinciaux de la commune chef-lieu de canton)
Témoins

Missions :
Assure la totalisation intermédiaire des résultats pour les élections provinciales
Dispense d'une formation (facultative) aux présidents des bureaux de vote et dépouillement

Désignations :
Le bureau est présidé de droit par le Président du Tribunal de Première Instance ou son suppléant ou selon un ordre établi (L4125-7 CDLD)

Les assesseurs, les assesseurs suppléants et le Secrétaire sont désignés par le Président de bureau de canton lui-même

Prestation de serment des membres du bureau ce 17/09/2018

5

2

2

3

3

4